

CHAMPIONNAT DE FRANCE SLALOM

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES EXTREME GLISSE - SLALOM

Du 27 octobre au 1^{er} novembre 2025

Lieu : Base Nautique La Licorne - DUNKERQUE

Autorité Organisatrice (AO) : LIGUE HAUTS DE FRANCE

Grade : 3

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'une planche ne peut pas réclamer contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile avec application de l'annexe -le Slalom en Windsurf.
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.3 L'annexe T (conciliation) s'applique.
- 1.4 Le règlement du prix des ligues
- 1.5

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard le 22 septembre 2025 sur le site officiel du championnat. <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/>
- 2.2 Les instructions de course seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Le tableau officiel d'information est à retrouver sur le site du championnat : <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4. ADMISSIBILITÉ & INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte aux séries RRD120 et F42 aux coureurs sélectionnés par les ligues.
- 4.2 Sélection : Chaque ligue proposera une liste de coureurs sélectionnés au championnat de France qui tiendra compte du nombre de place attribuées par séries par la FFVoile et du règlement de sélection qu'elle aura publié sur son site. La FFVoile publiera les listes des coureurs définitivement sélectionnés sur son site avant le 2 octobre 2025.
- 4.3 Admissibilité :
- (i) Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.
 - (ii) Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du CFEEG 2024.
 - (iii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.
 - (iiii) La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion de France.
- 4.4 Catégories d'âges : L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours

Classe ou série	Age	Classe ou série	Age
Minimes Fire Race 120 Filles	12 à 14	Minimes Fire race 120 Garçons	12 à 14
Espoirs Fire Race 120 Filles	15 à 16	Espoirs Fire Race 120 Garçons	14 à 16
Espoirs Formule 42 Filles	17 à 20	Espoirs Formule 42 Garçons	15 à 20

Conformément aux documents : Championnats de France Minimes et Espoirs ci-dessous
https://evenements.ffvoile.fr/media/k5ijlji/rglmt_cfi_a-partir-de-2023-vf.pdf

4.5 PRE-INSCRIPTION

4.5.1 Inscription en ligne :

L'inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France seront effectués en ligne.

- (i) <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/>
- (ii) Le dispositif d'inscription en ligne sera disponible sur le site du championnat au plus tard le 2 octobre 2025.
- (iii) Le dispositif d'inscription en ligne sera clôturé le 25 octobre à 23h59.
- (iv) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif de pré-inscription avant contrôles des pièces demandées.
- (v) Vous devez impérativement fournir à l'organisateur lors de votre inscription en ligne les renseignements et documents suivants :
 - La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée,
 - L'autorisation parentale signée,
 - L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat,

- La copie licence Club FFVoile mention « compétition » valide,
- Ou copie de la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » valide accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- Copie de l'autorisation de port de publicité et certificat de jauge, si nécessaire.

Si certains documents sont manquants, vous serez convoqués physiquement par l'organisateur en début de championnat pour confirmer votre inscription.

(v) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.5.2 Pré-inscription par courrier : Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit à l'AC 5.1, devront exceptionnellement à partir du 03 octobre au matin télécharger sur le site du championnat le bulletin de pré-inscription et l'adresser par courrier à :

Ligue de Voile des Hauts de France – Mr Fasquelle Arnaud
538 av Loubet, 59240 Dunkerque

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des droits d'inscription, établi à l'ordre de : **CFEEG 2025 – Ligue Hauts de France**

4.6 Les coachs devront confirmer leur inscription à leur arrivée sur le site pour être accrédité et pouvoir aller sur les zones de courses par le délégué fédéral.

5. DROIT À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription	Droits avant le 17/10
RRD120	160€	120€
F42	160€	120€

5.2 En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier de 5€.

6. PUBLICITÉ

6.1 *[DP] [NP]* Les planches doivent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 *[DP] [NP]* L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1 Le programme sera le suivant :

Date	Horaires	Classes
27.10.2025	14h / 17h : confirmation d'inscriptions 17h00 briefing entraîneurs 18h00 : Cérémonie d'ouverture	Toutes
28.10.2025	10h : briefing coureurs 11h: 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
29.10.2025	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
30.10.2025	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
31.10.2025	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
01.11.2025	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes

7.2 Le dernier jour de la régata, aucune procédure de départ pour une nouvelle course ne pourra commencer après 17h00.

8. CONTROLE D'ÉQUIPEMENT

8.1 [DP] Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif, les concurrents devront avant le Mardi 28 octobre 11h00, avoir renseigné l'intégralité du questionnaire en ligne précisant le type de matériel qui sera utilisé durant ce championnat. Ce questionnaire sera accessible sur le mini-site officiel du championnat.

Ce questionnaire est également en ligne sur le site internet du championnat.

8.2 [DP] Toutes les planches et leurs équipements pourront être contrôlés durant le championnat.

9. LIEU

9.1 Le plan du lieu de l'épreuve sera définis en **annexe 1 – PLAN**.

9.2 Les zones de courses seront définies en **annexe 2 – ZONES DE COURSES**.

10. PARCOURS

Les parcours seront précisés lors des briefings journaliers.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

11.1 Application de la règle 44 des Règles de Course à la Voile pour le Slalom en Windsurf.

11.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCVWS à l'exception des règles 24.2, 26.3, 29, 64.3(d), 64.4 (b), 69, 78.2, annexe A5 - pourra après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

12. CLASSEMENT

12.1 Pour valider le championnat, chaque flotte devra avoir réalisé 1 tableau pour les séries qui courent en heat, 1 course pour les séries qui courent en flotte ou groupe.

Pour l'établissement des poules, le Classement National Individuel de Pratique arrêté au 20 octobre 2025 sera utilisé comme clef de répartition.

Les formats de course seront :

- Soit un tableau de heats avec une phase de qualification et une phase finale,
- Soit en flotte ou groupes de qualification,

Le choix du format sera précisé dans les IC et pourra être modifié par avenant aux IC.

- 12.2 Courses retirées :
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand 5 ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
 - (d) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

13. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

13.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être déclaré et identifiés par un sticker fournit par l'autorité organisatrice lors de l'enregistrement.

13.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord,
- Une VHF,
- Un couteau,
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée,
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long,
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14. EMBLACEMENT

[DP] [NP] Les planches s'étant vu attribuer une place dans le parc doivent rester à la place attribuée pendant toute la durée de l'épreuve.

15. PROTECTION DES DONNÉES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

17.1 Le Championnat de France Extrême Glisse Slalom est engagé dans une démarche RSO/ENGIE/FFVoile. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites naturels. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer ni polluer d'aucune façon.

17.2 Lorsque les pavillons Aperçu sur Z sont envoyés à terre, avec deux signaux sonores, toutes les courses sont retardées tant que le parking bateaux et les mises à l'eau ne sont pas nettoyés. Les concurrents doivent alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état. Aucun signal d'avertissement ne sera fait avant le délai précisé dans les IC.

18 PRIX

18.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits) défini dans le tableau ci-dessous
La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

Titres	Minima	Titres	Minima
RRD 120 Minimes Fille	10	RRD 120 Espoirs Fille	10
RRD 120 Minimes Garçon	15	Espoirs F 42 Fille	10
Espoirs Garçon	15	Espoirs F42 Garçon	15

18.2 Si les minimas ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

18.3 Pour les 2 titres du Championnat de France Espoirs Extrême Glisse en Fire Race 120 Espoirs Filles 15/16 ans et F42 17/20 ans, si les minimas de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou les deux titres, un seul titre Espoirs Filles 15/20 sera couru si le minima de 10 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve Filles sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

18.4

18.5 Les trois premiers de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter :

Fédération Française de Voile

17 rue Henri Bocquillon

75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Voile Légère :

Tél. : 01 40 60 37 01

Email : lise-marie.perret@ffvoile.fr

Organisation : julien.magurno@ffvoile.fr

Ligue de Voile des Hauts de France

367 rue Jules Guesdes, Maison Régionale des Sports,

59650 - Villeneuve d'Ascq

Tél. : 06 03 79 84 75

E-mail : timotheewatier@gmail.com

Site Web: <http://lvhdf.fr/actualites>

Annexe - 1 : PLAN



